

EFFRAIE DES CLOCHERS

Oiseaux



L'Effraie des clochers ou Chouette effraie tient son nom de son cri particulier et de son mode de vie nocturne qui peuvent effrayer ceux qui croisent son chemin. Sa pâleur lui a aussi valu le surnom de Dame blanche. L'Effraie des clochers est facilement différenciable des autres rapaces nocturnes par son masque fascial blanc en forme de cœur. Son dos est gris et roux et la couleur du ventre varie d'un individu à l'autre, du blanc au roux. Ses yeux sont noirs et assez petits et son bec est petit et clair.

QUI EST-ELLE ?

Nom latin : *Tyto alba*

Ordre : Strigiformes

Famille : Tytonidae

Poids : 290 à 370 g

Taille / envergure : 33 à 39 cm / 80 à 95 cm

Distribution : l'Effraie des clochers est présente partout en France.

Habitat : on la retrouve dans des milieux variés (bocages, cultures, prairies, landes, jardins, vergers...) et souvent proche du bâti humain qu'elle investit pour s'abriter et nicher.

Régime alimentaire : l'Effraie des clochers se nourrit essentiellement de rongeurs (musaraignes, campagnols, mulots...) mais aussi d'autres petites espèces (grenouilles, oiseaux, chauve-souris...).

Reproduction : elle est cavicole et niche dans des bâtiments sombres et peu fréquentés (clocher, grange, grenier...). La nidification a lieu généralement entre mars et juin. La femelle pond entre 3 et 7 œufs qu'elle couve durant environ 32 jours. Un couple reste fidèle à son site de nidification.

Menaces : près de 20 000 effraies seraient tuées chaque année sur les routes de France. L'Effraie des clochers souffre également de la raréfaction de son habitat et des sites de nidification, ainsi que de l'utilisation intensive des pesticides et rodenticides.

Rôles écologiques : elle joue un rôle important dans la régulation des populations de rongeurs, notamment dans les zones agricoles. Elle joue également un rôle « d'agent sanitaire » en consommant les individus malades, faibles ou morts, limitant ainsi la propagation de maladies. Ce rôle de nettoyeur de la nature permet de maintenir un milieu en bonne santé.

QUE DIT LA LOI ?

En France, l'Effraie des clochers bénéficie du statut juridique d'**espèce protégée**. Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour ces oiseaux, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids sont interdits tout comme la destruction et la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans leur milieu naturel. La perturbation intentionnelle des oiseaux notamment pendant la période de reproduction est également interdite.

Enfin la loi condamne également la détention, le transport, le colportage, la naturalisation, la vente ou l'achat ainsi que l'utilisation commerciale ou non des Effraies des clochers (article 3. AM 29/10/2009).

En résumé, il est interdit de porter atteinte aux Effraies des clochers, ainsi qu'aux sites de nidification (occupés ou non) et aux couvées.

LES JUVÉNILES

Les poussins ont un plumage blanc duveteux et restent au nid durant environ 2 mois avant d'être totalement plumés et de prendre leur envol. Ils vont ensuite s'émanciper pour trouver à leur tour un lieu de vie adapté, parfois à plusieurs centaines de kilomètres de leurs parents. Une seconde ponte est courante après la première si les ressources alimentaires sont suffisantes. Elle peut avoir lieu dans le même nid ou un nid voisin, avant la fin de l'élevage de la première nichée.

SI VOUS TROUVEZ UNE JEUNE EFFRAIE AU SOL

L'Effraie des clochers est la seule espèce de rapace nocturne dont les petits restent au nid jusqu'à l'envol. **Une jeune effraie au sol est donc en danger de mort.** Il faut alors repérer le nid (en attendant la nuit vous entendrez sûrement les jeunes restés au nid souffler et crier) et y replacer l'oiseau délicatement. Si le nid est inaccessible, placer la chouette dans un carton et contacter un centre de soins proche de chez vous.

Attention : pour tous les autres rapaces nocturnes, il est normal de trouver les jeunes au sol, les parents continuent de s'en occuper. **Il ne faut donc pas les ramasser**, ni les déplacer (vous pouvez par contre les remettre en hauteur sur une branche proche pour les protéger d'éventuels prédateurs).



Effraies des clochers juvéniles © Gregory Smellinckx et CRSFSC

QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES ?

Il arrive que les Effraies des clochers provoquent des nuisances sonores et des salissures.

Les nuisances sonores sont dérangeantes lorsqu'une effraie s'installe dans des combles, juste au-dessus d'une pièce habitée. Le bruit devient surtout important lorsque les jeunes effraies sont au nid. En effet, elles crient beaucoup pour stimuler les parents à les nourrir. En dehors de la période de nidification, les effraies ne crient que de temps en temps. De plus, les salissures, fientes et pelotes de réjection peuvent s'accumuler dans l'espace habité par les chouettes.

Il arrive qu'une effraie s'installe dans un bâtiment.

Les effraies sont cavicoles et nichaient initialement dans les falaises et arbres creux. Avec la disparition

de ces sites naturels, cette chouette s'est adaptée et occupe désormais les édifices artificiels sombres, calmes et spacieux. Principalement attirée par les clochers d'églises ou les granges, les combles d'une maison peuvent aussi lui convenir. Plus rarement, les effraies peuvent nicher dans un conduit de cheminée mais le risque qu'elles tombent en bas du conduit et restent prisonnières est important.

Il arrive qu'empêcher l'accès aux pigeons condamne l'Effraie des clochers.

De plus en plus, les accès d'un bâtiment sont grillagés pour protéger l'édifice des salissures des pigeons. Malheureusement, cela empêche également l'effraie d'accéder à un site très propice pour elle.

QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES ?

Il arrive que des travaux impactent le lieu de vie des chouettes.

La démolition, la rénovation ou l'isolation de bâtiments peut entraîner la disparition des effraies. En effet, les travaux peuvent priver les chouettes de leur lieu de vie, entraîner l'abandon de la nichée par les parents, détruire les œufs, emprisonner les chouettes dans le bâtiment ou blesser directement les individus.

Il arrive qu'une effraie tombe dans une cheminée.

Il faut alors réussir à la sortir pour la placer dans un carton au calme puis contacter un centre de soins. S'il vous est impossible de libérer la chouette vous-même, vous pouvez contacter un ramoneur, un couvreur ou encore les pompiers.

Il arrive fréquemment que les effraies soient percutées par des véhicules (voitures, camions...).

Cela se produit principalement la nuit, à la campagne.

LES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

L'Effraie des clochers étant une espèce menacée et protégée. Il est important d'accepter sa présence, de mettre en place des solutions pour une cohabitation apaisée et de favoriser son installation dans nos bâtis.

S'accoutumer à sa présence

L'Effraie a un cri qui peut surprendre mais si on apprend à la connaître elle devient une voisine fascinante. Sa présence est d'ailleurs signe d'une bonne qualité de votre environnement ! De plus, cette espèce est protégée, nous vous encourageons donc à l'accepter chez vous.

Sachez également que la nuisance est temporaire. Le bruit se limite généralement à 8 semaines dans l'année, entre avril et octobre, lorsque les jeunes sont au nid. Si le bruit est trop important, il est difficile de trouver une solution car il s'agit souvent d'un défaut d'isolation. Il est alors préconisé d'améliorer l'isolation phonique de la pièce concernée ou d'installer un nichoir à effraies et de l'isoler phoniquement, à l'aide de polystyrène par exemple. **L'installation du nichoir ou les travaux d'isolation doivent s'effectuer en dehors de la période de reproduction** (entre novembre et mars) pour limiter le dérangement.

Protéger et nettoyer le bâtiment

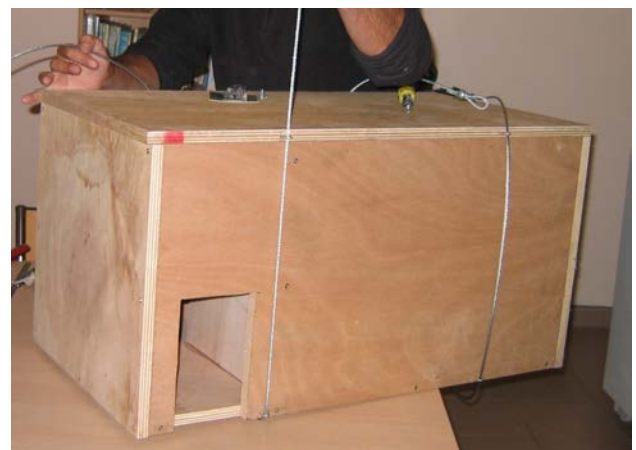
Si les fientes et les pelotes de réjection s'accumulent, nous vous conseillons de poser un film plastique sur les parties salies afin d'éviter les dégradations. Cela permettra également de nettoyer plus facilement après la période de reproduction. Pour limiter le dérangement, privilégier un nettoyage entre novembre et mars.

Acquérir un nichoir adapté

Vous pouvez construire ou acheter un nichoir à effraies (en vente sur notre [Boutique LPO](#) en ligne).

L'idéal est de le placer dans un endroit calme, en hauteur, à plus de 5m de haut. Privilégier l'installation dans un bâtiment car placé en extérieur le nichoir risque d'être investi par d'autres espèces (pigeons, choucass...). Il doit être inaccessible aux prédateurs (fouine...), fixer-le solidement contre un mur, éloigné des charpentes, du toit ou du plancher. Opter pour une fixation suspendue avec des fils de fer arrimés à un élément de charpente. Le nichoir pourra alors être facilement déplacé si besoin. L'effraie devrait investir le nichoir et cela réduira un peu le bruit et les salissures dans le reste du bâtiment. Le nichoir n'a pas besoin d'être nettoyé, les pelotes et les fientes vont s'accumuler à l'intérieur mais cela convient à l'effraie. Il arrive qu'elle expulse une partie de la litière lorsque l'accumulation devient trop importante. Prévoir une bâche sous le nichoir pour limiter les salissures.

Si pendant les 5 ans après la pose, aucune effraie n'a investi le nichoir, il faut le déplacer car cela signifie que l'emplacement est inadapté.



Nichoir pour Effraie des clochers © Gilles Bentz

Accueillir l'effraie sans les pigeons

Pour empêcher l'accès des pigeons au bâtiment, griller l'accès menant à l'extérieur mais laisser une ouverture (environ 18 cm de diamètre) dans le grillage, prolongée d'un tunnel jusqu'à l'entrée du nichoir pour permettre ainsi le passage à l'effraie. La chouette aura accès uniquement à son nichoir et le reste du bâtiment sera inaccessible aux pigeons.

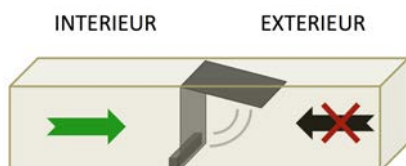
Voir aussi sur YouTube la vidéo de Sikana FR : [Construire un nichoir pour Effraie des clochers](#)



Nichoir pour Effraie des clochers avec tunnel d'accès, adapté aux bâtiments grillagés © Gregory Smellinckx

Ne pas emprisonner la faune

Lorsque les accès d'un bâtiment sont condamnés, il est important d'offrir une porte de sortie à la faune susceptible d'y être emprisonnée (pigeons, effraies, fouines...). Pour cela, installer, devant un accès à l'extérieur, un tunnel (> 18 cm de hauteur et de largeur) contenant un clapet qui ne s'ouvre que vers l'extérieur (avec un taquet à l'intérieur). La faune pourra ainsi pousser la porte pour sortir mais sera dans l'impossibilité de rentrer à nouveau dans le bâtiment.



Tunnel avec un clapet anti-retour © LPO

Anticiper avant les travaux

Réaliser des travaux dans un espace habité par une effraie constitue un dérangement d'espèce protégée. Il convient donc d'informer de la situation **l'autorité administrative compétente** (DREAL de votre Région ou DRIEAT en Ile-de-France). Obtenir une dérogation de la DREAL (ou DRIEAT) pour réaliser les travaux est parfois nécessaire. Attention : la dérogation doit être obtenue avant la réalisation des travaux et cela peut prendre du temps (environ 6 mois avant d'obtenir une réponse). Dans tous les cas, l'idéal est de réaliser les travaux en dehors de la période de reproduction (entre novembre et mars) pour ne pas compromettre une nichée. Voir aussi la fiche « **Travaux/Destruction de nids/ Dénichage** » (disponible sur le site www.lpo.fr).

Sécuriser votre cheminée

Pour éviter que des oiseaux tombent et restent bloqués dans votre conduit de cheminée, nous vous conseillons de griller la sortie de votre conduit de cheminée (bien vérifier avant qu'aucun animal n'est à l'intérieur). Attention, nous vous préconisons de le faire en dehors de la période de reproduction (entre novembre et mars) pour ne pas compromettre une éventuelle nichée. Voir aussi la fiche « **Cavités pièges et déchets** » (disponible sur le site www.lpo.fr).

Limiter les collisions routières

Le trafic routier entraîne une forte mortalité chez l'Effraie des clochers (estimée à 20 000 effraies tuées par an, en France). Pour limiter les collisions, il est important que chaque conducteur soit vigilant et ralentisse sa vitesse, surtout la nuit et à la campagne car la faune sauvage y est plus présente et donc plus susceptible de traverser les routes.

Si vous trouvez un animal sauvage blessé en bord de route, aidez-le en vous référant à la fiche « **Faune en détresse** » (disponible sur le site www.lpo.fr).

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex - lpo@lpo.fr - 05 46 82 12 34

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur <https://lpo.fr/mediation>

Ce document a été édité par la LPO France

Rédaction par N Furon (LPO)

Relecture par S Thibaut-Lecornu, B Vieux, P Jourde, H Pontalier, J Soufflot (LPO)

Photo (première page) © Emile Barbelette



**Agir pour
la biodiversité**